

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances			
VÉRIFICATION DE LA PAIE			
<i>DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>1. Le dirigeant principal des finances (DPF) et le directeur général (DG) de la Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail (DGSRHMT) d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada (AADNC) doivent mettre en œuvre un processus d'administration de la paie uniforme dans l'ensemble du Ministère et établir avec chacune des organisations participant au processus de paie du Ministère des ententes étayées définissant les rôles et responsabilités et énonçant les modalités de paiement applicables.</p>	<p>Un cadre de vérification des comptes pour les salaires est en cours d'élaboration. Ce cadre a pour but de rendre le processus d'administration de la paie conforme au processus énoncé à l'article 33.</p> <p>Le groupe responsable du contrôle interne relevant du Secteur du DPF a préparé un dossier sur le processus de paie du Ministère et recensé les lacunes en matière de contrôle; il s'emploie actuellement à élaborer un plan de redressement.</p> <p><i>Le DG de la DGSRHMT veillera à ce que des ententes de services ou des protocoles d'entente (PE) appropriés soient en place lorsqu'AADNC collabore avec d'autres organisations.</i></p>	<p>La mise en œuvre du cadre de vérification des comptes pour les salaires est prévue pour le 1^{er} avril 2011.</p> <p>L'élaboration des documents et l'évaluation de l'efficacité de la conception sont terminées. Le plan de redressement devrait être terminé d'ici le 31 mars 2011.</p> <p><i>T4, 2010-2011</i></p>	<p><u>Mise à jour de la DGSRHMT</u></p> <p>État :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ PGIC : Demande de fermeture de dossier ○ CANNOR : Demande de fermeture de dossier <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2012 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ PGIC : Nous avons déjà signé une entente entre PGIC et l'Alberta pour la paie. ○ CANNOR : Un protocole d'entente existe maintenant entre AADNC et CanNor. De plus, toutes les transactions de CanNor seront transférées à Miramichi d'ici mai 2012. <p><u>Mise à jour pour le DPF :</u></p> <p>État : Demande de fermeture du dossier (terminé)</p> <p>1a) En date du 1^{er} avril 2011, le Cadre de vérification des comptes est complètement mis en œuvre et peut servir à la vérification des transactions salariales. Le premier rapport a été présenté au Comité de gestion financière le 21 octobre 2011.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances			
VÉRIFICATION DE LA PAIE			
<i>DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>1b) Le test de l'efficacité des opérations de la paye est terminé. Pendant cet exercice, le plan correctif lié aux lacunes en matière de contrôles cernés pendant l'examen de l'efficacité de la conception a été examiné et les lacunes ont été réglées.</p> <p>SVE : Mis en œuvre. Le dossier sera fermé.</p> <p>Remarque : En raison de l'Initiative des services partagés et du déménagement des services de la paye à Miramichi, cette recommandation est maintenant fermée.</p>
<p>2. Le DPF d'AADNC doit mettre en œuvre des mesures de contrôle afin de contraindre les organismes de service spéciaux à se conformer aux règles relatives à la déclaration des salaires et s'assurer que les états financiers excluent CanNor des dépenses du Ministère liées aux salaires et aux avantages sociaux.</p>	<p>1) Le cadre de vérification des comptes permettra de donner suite à ces questions.</p>	<p>1) 1^{er} avril 2011</p>	<p>État : Point 2-1 - Demande de fermeture de dossier</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 30 septembre 2011 :</p> <p>DPF : 1. Depuis le 1^{er} avril 2011, le cadre de vérification des comptes est en place et peut servir à la vérification des transactions salariales. Le premier rapport a été présenté au Comité de gestion financière le 21 octobre 2011. Un codage distinct est aussi utilisé pour consigner les dépenses relatives à CanNor. Les transactions salariales qui sont envoyées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) sont</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>AADNC doit officialiser les ententes de services avec les organismes de service spéciaux et rapprocher les transactions actuelles et les salaires déclarés dans l'ensemble des régions afin d'éviter que des anomalies similaires se reproduisent.</p>	<p>2) Un PE officiel avec CanNor sera renouvelé pour 2010-2011. Entretemps, le PE antérieur demeure en vigueur.</p>	<p>2) 1^{er} avril 2011</p>	<p>rapprochées en fonction du grand livre (GL) du Ministère pour en assurer l'exactitude.</p> <p>2. L'exercice 2010-2011 était la deuxième année du PE. Ce dernier a été mis à jour et modifié en fonction du niveau des services fournis et de leurs coûts. Le PE comprend actuellement des services particuliers qui doivent être fournis par chacun des secteurs fonctionnels du Ministère (y compris les ressources humaines [RH] dans la région de la capitale nationale [RCN] et dans chacun des territoires). Parmi les services fournis figurent les services de rémunération et d'avantages sociaux pour les employés du groupe EX (toutes les régions) et pour les employés ne faisant pas partie du groupe EX (RCN), qui supposent d'intégrer toutes les transactions liées à la paie, aux heures supplémentaires et aux avantages sociaux, ainsi que de rapprocher les transactions effectuées et les salaires déclarés (à confirmer auprès du service des RH). Il est entendu que le PE sera examiné chaque année pour les besoins d'un examen chiffré du niveau des services fournis. Le PE fera mention du niveau des services partagés fournis par AADNC à CanNor.</p> <p>DGSRHMT : Sans objet.</p> <p>Commentaire du SVE : Mise en œuvre terminée. La recommandation est caduque.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>3. Parallèlement à la recommandation 1, le DPF et le DG de la DGSRHMT d'AADNC doivent travailler de concert pour remédier aux lacunes observées en ce qui concerne le contrôle de la paie en menant les activités suivantes (et en conservant les pièces justificatives) :</p> <ul style="list-style-type: none"> Effectuer des rapprochements entre les transactions effectuées et les salaires déclarés par l'ensemble des régions; Dresser une liste complète des utilisateurs du Système de paie régional (SPR) et mettre en place un processus officiel permettant d'examiner et d'approuver les privilèges d'accès au SPR de manière régulière; 	<p>1) La Direction de la comptabilité ministérielle et de la déclaration des résultats s'emploie actuellement à rapprocher les dépenses salariales traitées au moyen du SPR et les salaires et avantages sociaux consignés dans le Système de gestion des salaires en ligne (SGSL) et dans le système de masse salariale OASIS.</p> <p><i>2) Sur demande d'AADNC, une liste complète des utilisateurs du SPR est fournie par TPSGC (au moins tous les trimestres). AADNC examine cette liste et prend les mesures appropriées pour s'assurer d'être en conformité avec les contrôles relatifs à la sécurité des accès établis par TPSGC. Nous veillons également à intégrer les recommandations antérieures du Bureau du vérificateur général.</i></p> <p><i>Un document sur les privilèges d'accès du processus interne officiel lié au SPR et à l'interface de paie du</i></p>	<p>1) En cours d'exécution</p> <p>2) T4, 2010-2011</p>	<p>1) <u>Mise à jour sur le DPF</u> :</p> <p>État : Demande de fermeture du dossier (terminé) Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2012</p> <p>Les transactions salariales qui sont envoyées à Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) font l'objet d'un rapprochement en fonction du grand livre (GL) du Ministère pour en assurer l'exactitude.</p> <p>DGSRHMT : S. O.</p> <p>2) <u>Mise à jour sur le DPF</u> :</p> <p>État : Demande de fermeture de dossier Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2012 :</p> <p>Ce point est lié aux droits d'accès au SPR et à l'IPGC, dont la DGSRHMT est la principale responsable. La DCMR n'y participe pas. Cette situation a été remarquée par le SVE et restera ouverte jusqu'à ce que le transfert vers Miramichi soit terminé.</p> <p><u>Mise à jour sur la DGSRHMT</u></p> <p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> Séparer les tâches en lien avec l'article 33 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> (LGFP) et celles qui se rattachent à l'article 34 de la <i>Loi</i>, et conserver des pièces justificatives dans toutes les régions; 	<p><i>gouvernement du Canada (IPGC) sera élaboré et distribué.</i></p> <p>3) Le cadre de vérification des comptes pour les salaires permettra au processus d'être conforme à l'article 33 et clarifiera les responsabilités des agents des finances.</p> <p><i>4) Les services de rémunération du Ministère ont été sollicités à titre d'experts en la matière pour prêter main-forte au DPF dans l'élaboration des procédures relatives à la fonction d'autorisation et continueront à fournir une aide au besoin. Ce projet du DPF pourrait perdre sa raison d'être une fois que la paie sera centralisée.</i></p> <p><i>La DGSRHMT a récemment créé une direction de surveillance et d'assurance de la qualité. Un cadre de surveillance de la rémunération sera élaboré et mis en œuvre.</i></p>	<p>3) 1^{er} avril 2011</p> <p><i>Dès que le DPF aura terminé</i></p> <p><i>T4, 2010-2011</i></p>	<p>Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2012 :</p> <p>Les services de rémunération du Ministère sont les agents responsables de la sécurité des accès (ARSA) pour toutes les régions, et aussi pour établir et donner l'accès aux SPR/IPGC pour la rémunération et les finances. Une liste de tous les utilisateurs est nécessaire tous les 6 mois à des fins d'examen par TPSGC. L'équipe de PeopleSoft fournit une autre liste de tous les utilisateurs de l'IPGC aux fins de comparaison. La dernière vérification a eu lieu en octobre 2011 et la prochaine sera menée en avril 2012.</p> <p>Les services de rémunération du Ministère ont aussi élaboré en octobre 2011 des procédures pour l'accès aux SPR/IPGC. Le processus officiel sera fourni à tout employé qui est nommé ARSA. Lorsque tous les services de rémunération seront fournis par Miramichi, il incombera au bureau de Miramichi de donner l'accès aux conseillers en rémunération et d'organiser leur travail. Une personne dans les Finances devra être un ARSA pour donner un accès aux signataires autorisés lorsque les opérations de la paye seront menées à Miramichi.</p> <p>3) Mise à jour pour le DPF :</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<ul style="list-style-type: none"> Déterminer et corriger les causes fondamentales des taux élevés d'anomalies concernant la paie, particulièrement en ce qui a trait aux groupes d'employés spéciaux, comme les étudiants et les employés occasionnels. 			<p align="center">État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2012 :</p> <p><i>Tous les trois mois, la liste des utilisateurs actifs du SGSL est envoyée à toutes les régions; on leur demande d'examiner la liste et de confirmer, par courriel, que cette liste est exacte, ou de faire part de tout changement. Un formulaire est exigé pour activer un nouveau compte, pour apporter tout changement (nom, numéro de téléphone, liste d'accès aux données, profil de responsabilités, etc.) de même que pour désactiver un compte existant. Les renseignements demandés sur les formulaires sont les suivants : nom, numéro de téléphone, code d'identification du dossier personnel, numéro de l'ordinateur, date d'entrée en vigueur, liste d'accès aux données, privilèges d'utilisateur, profil de responsabilités, approbation (toutes les signatures requises), information sur la formation régionale donnée (par qui et à quel moment). Les privilèges d'accès sont gérés à l'aide du formulaire en cause et sont limités à un très petit groupe d'utilisateurs, c.-à-d. pour l'approbation d'une pièce de journal (accès limité), la consultation de données protégées (accès très limité) et l'accès à des scénarios (Cabinet du ministre seulement).</i></p> <p>Mise à jour de la DGSRHMT</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé) Mise à jour/Justification</p> <p>Le processus d'autorisation est maintenant terminé au sein des services des finances dans les 11 régions.</p> <p align="center">4) Mise à jour de la DGSRHMT :</p> <p>État : Aucune mesure n'a été prise</p> <p>Mise à jour/Justification</p> <p>Le groupe chargé de l'assurance de la qualité n'a pas l'intention de mettre au point des procédures de surveillance à ce stade-ci en raison de la transition du projet de consolidation de la paie vers Miramichi, au Nouveau-Brunswick; le projet devrait débuter en mars 2012 pour les ministères de la phase 1.</p> <p>DPF : S. O.</p> <p>SVE : Le dossier sera fermé en raison des mesures prises par la DGSRHMT et le DPF, et en raison de la transition à venir des opérations de la paye vers Miramichi en mai 2012.</p> <p>Remarque : En raison de l'Initiative des services partagés et du déménagement des</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p><i>des cas de non-conformité, mais qu'ils doivent jouer un rôle de gardien auprès des intervenants afin de leur rappeler leurs responsabilités.</i></p> <p><i>À titre d'exemple, l'une des observations indiquait ce qui suit :</i></p> <p><i>« Aucune preuve d'une distribution appropriée du travail sur demande entre les ressources disponibles... »</i></p> <p><i>Bien que nous croyions qu'il s'agit d'une responsabilité de la direction, les services de rémunération du Ministère devraient s'assurer que les gestionnaires consultent la convention collective pertinente lorsqu'ils prennent des décisions en ce sens.</i></p> <p><i>La DGSRHMT a élaboré une politique sur les heures supplémentaires et les congés compensatoires. Un document faisant part de questions et de réponses a été rédigé et envoyé à toutes les régions.</i></p> <p><i>Par conséquent, cette politique sera communiquée à nouveau à toutes les régions et analysée avec la collectivité des RH par l'intermédiaire de conférences téléphoniques.</i></p>		<p>Cet outil permettra de normaliser les procédures de rémunération des heures supplémentaires à l'échelle des ministères.</p> <p>Il comprendra aussi des sommaires des dollars dépensés par employé ou par secteur, ce qui facilitera la gestion budgétaire.</p> <p>Un guide sur la semaine de travail comprimée à l'intention des employés et des gestionnaires a été élaboré en juin 2011 par la Direction des relations de travail et de la rémunération; il a été envoyé aux directeurs régionaux chargés des RH. Il est accessible sur le site HR en direct.</p> <p>DPF : S. O.</p> <p>SVE : La mise en œuvre sera effectuée après le lancement du module sur les heures supplémentaires des AWR par TPSGC.</p> <p>Remarque : En raison de l'Initiative des services partagés et du déménagement des services de la paye à Miramichi, ce dossier est maintenant fermé.</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances			
VÉRIFICATION DE LA PAIE			
<i>DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010</i>			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p><i>De plus, la politique des heures de travail est en cours d'examen et un nouveau document sera créé afin de répondre à la question des heures supplémentaires des employés dont l'horaire de travail est comprimé.</i></p> <p><i>Après avoir examiné le taux d'erreurs, les services de rémunération du Ministère l'ont considéré comme assez bas, mais se trouvent dans l'impossibilité de le comparer avec ceux des autres ministères étant donné que ces renseignements ne sont pas disponibles.</i></p>		
<p>5. Le DG de la DGSRHMT d'AADNC doit collaborer avec le DPF pour mener à bien la série de mesures suivante avant la mise en place de l'IPGC :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traiter les causes fondamentales des erreurs de données dans PeopleSoft et mettre en œuvre des mesures de contrôle afin de prévenir les nouvelles erreurs de données. • Mobiliser tous les intervenants de l'IPGC afin d'établir des 	<p><i>La mise en œuvre de l'IPGC est en cours dans les régions conformément au plan d'action, le tout avec un franc succès.</i></p> <p><i>La collectivité des RH a tenu des rencontres mensuelles au cours des derniers mois pour discuter du problème de l'intégrité des données. Des rapports d'intégrité des données sont fournis à chacune des régions avec des explications sur la façon d'effectuer les nettoyages.</i></p> <p><i>Lors de leur conférence téléphonique mensuelle, les services de rémunération du Ministère discutent de tous les problèmes d'intégrité des données de</i></p>	<p><i>T4, 2010-2011</i></p> <p><i>En cours d'exécution</i></p> <p><i>En cours d'exécution</i></p>	<p><u>Mise à jour du DPF :</u></p> <p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p> <p>Mise à jour/Justification :</p> <p>En date du 31 mars 2012 :</p> <p>DCMDR – Le test de l'efficacité des opérations de la paye est terminé. Pendant cet exercice, le plan correctif lié aux lacunes en matière de contrôles cernés pendant l'examen de l'efficacité de la conception a été examiné et les lacunes ont été réglées</p> <p><u>Mise à jour de la DGSRHMT</u></p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
<p>protocoles de gestion du changement et de communication.</p> <ul style="list-style-type: none"> Documenter les processus de paie d'un bout à l'autre, de même que les mesures de contrôle qui y sont associées. <p>Mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'accès afin d'éviter l'entrée de transactions directement dans le SPR par l'intermédiaire du Système de paie en direct une fois l'IPGC mise en place.</p>	<p><i>l'IPGC susceptibles de survenir.</i></p> <p><i>Le directeur de l'amélioration des processus de la DGSRHMT, de concert avec l'équipe de l'IPGC, a lancé un journal des problèmes de l'IPGC. Chaque semaine, les conseillers en rémunération inscrivent au journal les problèmes connus concernant l'IPGC afin que les services de rémunération et l'équipe de l'IPGC s'en occupent.</i></p> <p><i>L'équipe de PeopleSoft a parcouru le pays pour offrir de la formation sur PeopleSoft à la collectivité des RH. On offre la formation sur l'IPGC au fil de la mise en place de celle-ci.</i></p> <p><i>L'équipe de l'IPGC et les services de rémunération ont élaboré et mis à jour l'outil d'aide en ligne (TSPU) afin d'aider les utilisateurs lors de l'entrée de données.</i></p> <p><i>Le processus de paie d'un bout à l'autre sera documenté afin que chacun des intervenants connaisse ses rôles et responsabilités par rapport à l'IPGC.</i></p>	<p><i>En cours d'exécution</i></p> <p><i>Terminé</i></p> <p><i>En cours d'exécution</i></p> <p><i>T4, 2010-2011</i></p>	<p>État : Demande de fermeture de dossier (terminé)</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2012 :</p> <p>Depuis la mise en œuvre de l'IPGC, les rapports de divergence sur le plan des données sont toujours envoyés une fois par mois au groupe de la rémunération. Les conseillers en rémunération ont maintenant la capacité de produire leur propre rapport lorsque les services ministériels de la rémunération les informent que ces données sont accessibles.</p> <p>L'équipe de PeopleSoft assure la surveillance afin d'informer les services ministériels de la rémunération si les conseillers en rémunération utilisent le Système régional de paie. Aucune activité n'a été rapportée. Cependant, dans certains cas particuliers, le SRP doit être utilisé pour entrer des transactions. Dans ce cas, les services ministériels de la rémunération reçoivent des conseils et déterminent s'il n'y aurait pas moyen d'utiliser un autre outil que le SRP. Si aucune autre option n'est possible, les services ministériels de la rémunération ont la possibilité d'utiliser le SRP et ils doivent demander aux conseillers en rémunération d'en informer les Finances.</p> <p>SVE : Mise en œuvre terminée. La</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 31 MARS 2012**

Direction générale des services de ressources humaines et du milieu de travail, dirigeant principal des finances

VÉRIFICATION DE LA PAIE

DATE D'APPROBATION : 19 NOVEMBRE 2010

RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			recommandation sera classée. Remarque : En raison de l'Initiative des services partagés et du déménagement des services de la paye à Miramichi, cet dossier est maintenant fermé.